

Les Bibliothèques de la Ville de Lausanne

Informations pratiques



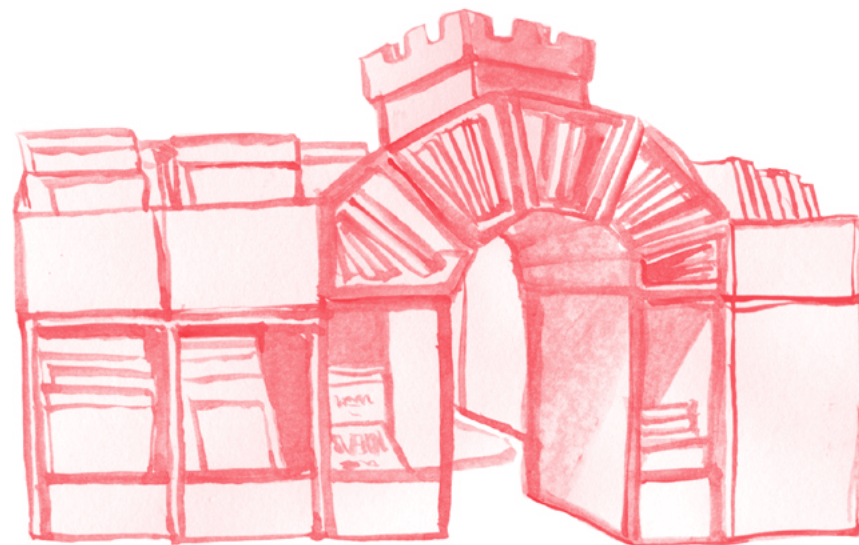
Ville de Lausanne
Les bibliothèques

Ce document explique le règlement des bibliothèques.

Il vous explique comment utiliser facilement les Bibliothèques de la Ville de Lausanne.

Sommaire

Que pouvez-vous faire dans nos bibliothèques ?	p. 4
Informations pour utiliser les bibliothèques	p. 10
Le site Internet des bibliothèques et l'offre numérique	p. 16
Lire à Lausanne	p. 18
Plan	p. 20
Adresses et horaires	p. 22
Tarifs	p. 24



Que pouvez-vous faire dans les bibliothèques ?



Découvrir des documents

Dans les Bibliothèques de la Ville de Lausanne, il y a plus de 220'000 documents, pour petits et grands, dès la naissance.

Pour trouver les documents, vous pouvez :

- les chercher en libre accès, directement dans les bibliothèques du réseau
- les réserver en ligne
- les demander au guichet

Il y a par exemple :

- des romans
- des bandes dessinées et mangas
- des journaux et magazines
- des livres audio
- des films et séries TV
- des jeux vidéo
- des livres dans différentes langues
- des documents d'informations dans tous les domaines
- une offre culturelle à emprunter (billets de musées lausannois par exemple)
- des liseuses avec des livres numériques pré-chargés

Travailler et lire au calme

Vous pouvez venir travailler, étudier et lire au calme dans les salles de lecture.

Vous pouvez lire dans un fauteuil confortable.



Regarder des films et écouter des livres audio

Dans les bibliothèques, vous pouvez regarder un film ou écouter un livre audio.

Nous vous prêtons un lecteur Blu-ray/DVD/CD portable avec un casque audio.

Vous pouvez également suivre un cours de langue sur notre site.

Demandez le matériel au guichet!

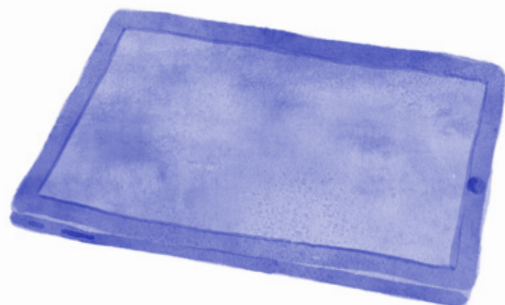


Surfer sur Internet

L'accès au Wi-Fi de la Ville de Lausanne est gratuit.

Vous pouvez surfer sur Internet en empruntant une tablette tactile.

Si vous avez besoin d'utiliser les logiciels de bureautique et d'imprimer un document, vous pouvez utiliser un ordinateur.



Emprunter des objets

Vous avez oublié vos écouteurs ?

Pas de soucis : nous vous prêtons un casque audio.

Votre téléphone portable a besoin d'être rechargé ?

Nous mettons à votre disposition des chargeurs.

C'est écrit trop petit. Vous ne pouvez pas lire ?

Plusieurs livres en grands caractères sont disponibles.

Vous pouvez aussi emprunter une loupe à l'accueil.

Quand vous empruntez une tablette, il y a dans la tablette une loupe numérique.

Cette loupe vous permet aussi de modifier les contrastes du texte ou encore d'écouter le texte.

Nous pouvons vous expliquer comment faire pour l'utiliser.

Vous n'avez pas de stylos sur vous ?

Ne vous inquiétez pas, nous vous prêtons des trousse avec des stylos, crayons, gomme, règle et ciseaux.

Vous pouvez utiliser ce matériel à l'intérieur des bibliothèques.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser aux bibliothécaires aux guichets !

Informations pour utiliser les bibliothèques



Pour bien utiliser une bibliothèque, et pour emprunter des documents, il y a plusieurs choses à savoir. Cela s'appelle **les conditions d'utilisation**.

Un document, c'est par exemple un livre, un livre audio, un DVD, un jeu vidéo ou un magazine.

Combien de documents pouvez-vous emprunter ?

D'octobre à mai, vous pouvez emprunter 20 documents au maximum.

Pendant l'été (de juin à septembre), vous pouvez emprunter 30 documents au maximum.

Pour quelle durée ?

Vous pouvez emprunter des documents pendant 28 jours.

Vous pouvez prolonger au maximum 1 fois votre emprunt.

Où faut-il ramener les documents ?

Vous pouvez ramener les documents dans une bibliothèque du réseau pendant les heures d'ouverture.

Il faut ramener les documents le jour de l'échéance au plus tard pour éviter des frais de retard.

Les boîtes de retour sont disponibles quand les bibliothèques sont fermées.

Important pour les boîtes de retour

Il faut ramener les documents un jour avant l'échéance pour éviter des frais de retard.

Parfois, les boîtes de retour sont pleines.



Comment ça marche ?

Pour s'inscrire ou pour emprunter un document, c'est gratuit.

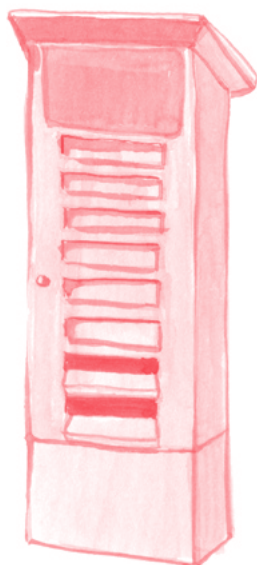
Vous pouvez vous inscrire à la bibliothèque en présentant votre pièce d'identité valable en Suisse (carte d'identité, passeport ou permis de séjour).

La carte de la bibliothèque est pour une seule personne.

La bibliothèque demande de **respecter les conditions d'utilisation**. Par exemple :

- dès le premier jour de retard, vous devez payer des frais
- si vous perdez ou abîmez un document, il faut payer pour le réparer ou pour le remplacer
- si vous voyez qu'un document est abîmé, **avant** de l'emprunter, il faut nous le signaler. Si vous ne le faites pas, il faut payer pour la réparation.

Vous trouvez nos tarifs aux pages 24 à 31.



Pour réserver un document

Vous pouvez réserver un document déjà emprunté par une autre personne. C'est gratuit.

Pour réserver, vous pouvez :

- aller sur le site Internet de la bibliothèque : bavl.lausanne.ch
- vous adressez au guichet

Pour mettre de côté un document qui est en rayon, vous pouvez vous adresser au guichet de votre bibliothèque.



Pour prolonger un document que vous avez emprunté

Vous pouvez prolonger l'emprunt 1 fois maximum. Pour 28 jours à nouveau.

Pour prolonger, si le document n'est pas réservé par une autre personne, vous pouvez :

- demander par téléphone : au 021 315 69 15
- demander par e-mail : bibliotheques@lausanne.ch
- faire la prolongation depuis votre compte en ligne sur notre site Internet : bavl.lausanne.ch
- faire la prolongation depuis les bornes d'emprunt dans la bibliothèque
- demander au guichet

Liens vers nos conditions d'utilisation

Pour le règlement :

www.lausanne.ch/bibliotheques-reglement

Pour les tarifs :

www.lausanne.ch/bibliotheques-tarifs

Le site Internet des bibliothèques et l'offre numérique



Le site Internet des bibliothèques

bavl.lausanne.ch

Quelles informations je peux trouver sur le site Internet des bibliothèques ?

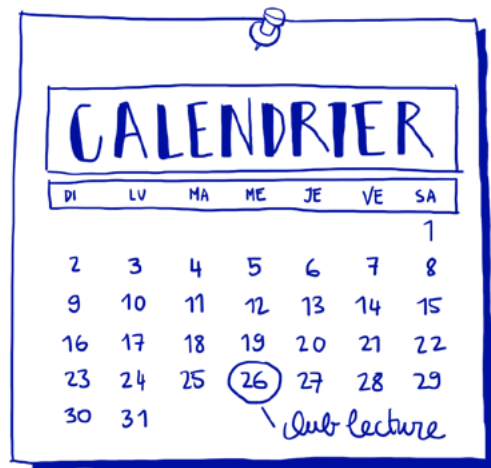
Vous trouvez :

- notre catalogue
- les adresses et les horaires des bibliothèques du réseau
- toutes les communications importantes

Sur le site **bavl.lausanne.ch** vous pouvez :

- gérer votre compte depuis chez vous
- vérifier vos emprunts
- réserver des documents déjà empruntés
- trouver des idées de lecture
- accéder à notre offre numérique
- lire des journaux et magazines dans différentes langues
- trouver des possibilités pour vous former dans différents domaines
- emprunter des livres électroniques et des livres audio électroniques

Lire à Lausanne



Programme d'animations culturelles

Lire à Lausanne est un programme d'animations culturelles pour petits et grands.

Ces animations sont proposées par les Bibliothèques de la Ville de Lausanne.

Lire à Lausanne vous propose des animations tout au long de l'année.

Tout est gratuit!

Vous pouvez demander le programme culturel de Lire à Lausanne à la bibliothèque.

Ou recevoir nos informations chaque mois directement par e-mail.

Inscrivez-vous à notre newsletter depuis votre compte en ligne ou au guichet de la bibliothèque!

Plan



Bibliobus

Plusieurs stations
dans Lausanne

• 1

Bibliothèque Chailly

• 2

Bibliothèque Chauderon

• 3

**Bibliothèque Bellevaux:
publique et scolaire**

• 4

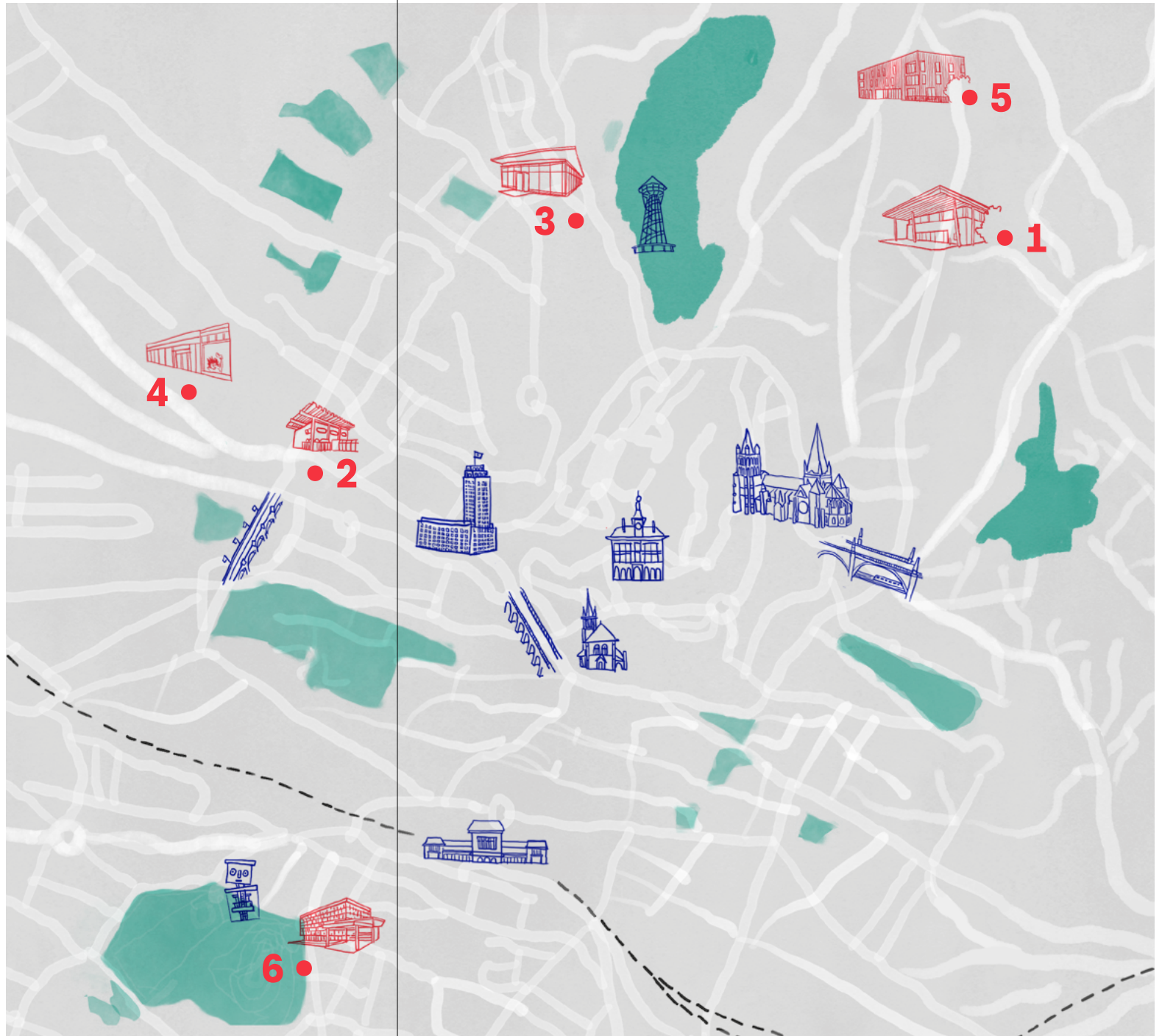
Bibliothèque Jeunesse

• 5

Bibliothèque La Sallaz

• 6

Bibliothèque Montriond



Adresses et horaires



Bibliobus

Plusieurs stations dans Lausanne

079 622 63 74

Horaires et stations : www.lausanne.ch/bibliobus



Bibliothèque Chailly

Avenue de la Vallonnette 12, 1012 Lausanne

021 315 69 70

lundi, mardi, vendredi : 13h30–18h30

mercredi : 10h–13h, 13h30–19h



Bibliothèque Chauderon

Place Chauderon 11, 1003 Lausanne

021 315 69 15

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 12h–19h

samedi : 11h–17h



Bibliothèque Bellevaux : publique et scolaire

Chemin d'Entre-Bois 10, 1018 Lausanne

021 315 69 18

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h–19h

mercredi : 12h–19h



Bibliothèque Jeunesse

Avenue d'Echallens 2A, 1004 Lausanne

021 315 69 17

lundi, vendredi : 15h–18h

mardi, mercredi, jeudi : 10h–12h, 15h–18h

samedi : 10h–16h



Bibliothèque La Sallaz

Place de la Sallaz 4, 1010 Lausanne

021 315 69 90

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h–19h

Mercredi : 12h–19h



Bibliothèque Montriond

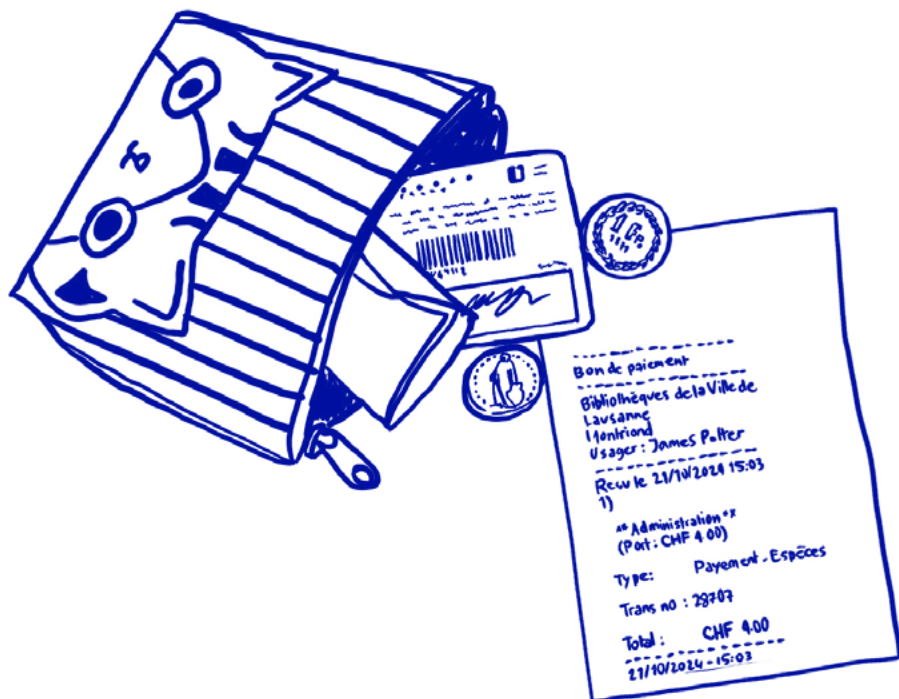
Avenue F.-de-la-Harpe 2bis, 1007 Lausanne

021 315 69 80

lundi, mardi, vendredi : 14h–19h

mercredi, jeudi : 10h–12h, 14h–19h

Tarifs



Abonnement visiteur

Vous êtes en Suisse pour peu de temps ?
Et vous voulez utiliser la bibliothèque ?
Alors vous pouvez faire un **abonnement visiteur**.

L'abonnement est valable 3 mois. Vous pouvez le renouveler 1 fois.

Pour faire l'abonnement, les personnes dès 18 ans doivent payer une **caution**. C'est de l'argent que l'on doit déposer.

À la fin de l'abonnement, si tout est en ordre (par exemple pas de retard), vous recevez cet argent en retour.

Abonnement « visiteur »	Moins de 18 ans	Dès 18 ans
Caution	x	CHF 100.-

Frais de retard

Pour emprunter un ou plusieurs documents, c'est gratuit.

Si vous rendez les documents en retard, vous devez payer :

Semaine de retard	Dès 18 ans	
	À payer en plus	Montant à payer
1 ^{re} semaine de retard : rappel écrit	–	CHF 4.–
2 ^e semaine de retard : rappel écrit	+ CHF 4.–	= CHF 8.–
3 ^e semaine de retard	+ CHF 4.–	= CHF 12.–
4 ^e semaine de retard	+ CHF 4.–	= CHF 16.–
5 ^e semaine de retard : rappel écrit	+ CHF 8.–	= CHF 24.–

Frais de retard

Semaine de retard	Dès 18 ans	
	À payer en plus	Montant à payer
6 ^e semaine de retard	+ CHF 8.–	= CHF 32.–
7 ^e semaine de retard	+ CHF 8.–	= CHF 40.–
8 ^e semaine de retard : dernier rappel écrit	+ CHF 16.–	= CHF 56.–
9 ^e semaine de retard	+ CHF 16.–	= CHF 72.–
10 ^e semaine de retard : facture à payer	+ CHF 16.–	= CHF 88.–

Pertes ou dégâts

Si vous avez perdu ou abîmé un document, vous devez payer son prix d'achat.

Si vous avez plus de 18 ans, vous devez payer son prix d'achat et des frais supplémentaires :

	Dès 18 ans
Prix du document	Frais supplémentaires
Moins de CHF 10.–	+ CHF 1.–
de CHF 10.– à 29.–	+ CHF 4.–
de CHF 30.– à 59.–	+ CHF 8.–
de CHF 60.– à 89.–	+ CHF 12.–
dès CHF 90.–	+ CHF 20.–

Pertes ou dégâts

Si vous avez perdu ou abîmé un journal ou une revue, vous devez payer des frais :

Frais en cas de perte ou dégâts	Moins de 18 ans	Dès 18 ans
Journal	CHF 3.–	CHF 5.–
Revue	CHF 8.–	CHF 10.–

Vous avez perdu un document et vous avez déjà payé les frais ?

Ensuite vous retrouvez le document en bon état ?

Alors vous pouvez l'apporter à la bibliothèque, dans les 4 mois après le paiement :

- montrez alors la quittance de paiement
- la bibliothèque vous rembourse une partie

Si vous le rapportez dans les 30 jours, la bibliothèque vous rembourse, mais elle retient CHF 10.–.

Après 30 jours, elle retient CHF 15.–.

Autres frais

Autres frais	Dès 18 ans
Nous devons remplacer votre carte	CHF 10.–
Nous devons chercher votre nouvelle adresse car vous ne l'avez pas annoncée	CHF 8.–
Vous n'êtes pas venue ou venu retirer un document réservé	CHF 2.–
Nous devons remplacer une étiquette abîmée ou perdue	CHF 6.–
Nous devons remplacer la boîte ou la pochette d'un CD/DVD	CHF 2.–

Autres frais

Autres frais	Dès 18 ans
Après 10 semaines de retard du 1 ^{er} document, nous devons écrire une facture et vous l'envoyer	CHF 50.–
Et frais pour chaque document supplémentaire	CHF 10.–
Pour tout autre frais, nous devons écrire une facture et vous l'envoyer	CHF 30.–
Vous avez perdu ou abîmé un appareil (tablette ou liseuse par exemple)	Prix de l'appareil à neuf (max. CHF 600.–)
Vous avez perdu ou abîmé une fourre de tablette	CHF 50.–



Le site Internet des bibliothèques:
bavl.lausanne.ch

FB + YouTube

Lire à Lausanne



Adaptation du règlement
en langage simplifié:
Bureau Langage simplifié
Pro Infirmis

